

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU REUNION DU 5 MARS 2020

Date de la convocation : 27 février 2020

Le cinq mars deux mil vingt à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 7

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUIST ST GEORGES				Emargement	Quorum	Voix
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent		
Monsieur	Claude	REMY	VP Vouge Amont	Présent		
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Secrétaire	Présent	3 / 3	3 / 3
CC PLAINE DJONNAISE						
Monsieur	Bernard	BOUILLOT	VP Varaude	Présent		
Monsieur	Alain	LEFEVRE	Membre	Présent	2 / 2	2 / 2
CC RIVES DE SAÔNE						
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent		
Monsieur	Yves	GELIN	VP Bièvre	Excusé - Procuration à M. JACQUET	1 / 2	2 / 2
DIJON METROPOLE						
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Excusé		
Monsieur	Frédéric	FAVERJON	Membre	Absent		
Madame	Catherine	HERVIEU	Membre	Absent	0 / 3	0 / 3
10 membres					6 / 10	7 / 10
Monsieur	Guy	MORELLE	CLE de la Vouge	Présent		

M. ROBIOT Jean Luc est secrétaire du syndicat.

Invités : Messieurs LANIER Edouard, SUSANNE Matthieu et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 9 décembre 2019

PPRE 2016 – 2020

- Tranche 4 – Travaux en cours
- Autres informations

Contrat de bassin 2019 - 2020

- Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge – Point d'étapes
- Etude de restauration morphologique de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (Moulin de la ferme de la Folie) – Point d'étapes
- Création de piézomètres sur le bassin de la Bièvre – Point d'étapes

Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes
- Autres informations

Finances

- Ligne de trésorerie – Délibération

Affaires diverses

- Pluviométrie et hydrologie
- Création du SMTVO – Point d'étapes
- Questions diverses

I. Approbation du CR du 9 décembre 2019

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. PPRE 2016 – 2020

a. Tranche 4 – Travaux en cours

Le Président transmet la parole à M. SUSANNE.

Il explique que les travaux ont débuté en janvier 2020. A ce jour, l'avancée des interventions est la suivante :

- Le Bief : L'abattage est terminé et il reste le broyage ;
- La Fausse Vouge : L'entretien est terminé et il reste le broyage ;
- La Fausse rivière : L'entretien est terminé et il reste le broyage ;
- La Vouge : L'entretien a été fait de Saint Bernard jusqu'à « Maison Rouge » ;
- L'Oucherotte entre Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine : L'entretien est à venir ;
- Le Chairon entre Gevrey-Chambertin et Noiron-sous-Gevrey : L'entretien est à venir.

Une grosse moitié des travaux est terminée. Voici quelques illustrations.



Le Bief à Charrey-sur-Saône



La Fausse Rivière à Bessey-lès-Cîteaux



La Fausse Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux



La Vouge à Saint-Bernard

b. Autres travaux

- Demande d'aménagement d'un abreuvoir formulée par Monsieur Alexandre DUPLUS exploitant le long de la Vouge à Saint-Bernard. Le positionnement exact de l'aménagement sera défini ultérieurement ; toutefois il est proposé de le placer à un endroit où la berge se trouve être la moins pentue possible et nécessiterait un moindre déplacement de terres. Le bureau valide la demande ;
- Demande d'aménagement de banquettes sur la Boïse dans le centre du village de Saint-Philibert formulée par Monsieur Hubert POUILLON. La demande est validée par le bureau ;
- Amélioration de la libre circulation piscicole au niveau du Moulin du Centre sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine. Le SBV va rencontrer prochainement le propriétaire afin de connaître son avis sur la possibilité d'aménager le seuil du moulin. En effet, celui-ci est actuellement très dégradé et pourrait aisément être rendu transparent pour la circulation piscicole. Une discussion récente avec la Fédération de Pêche de Côte d'Or (dans le cadre de la démarche morphologique Bièvre) a confirmé l'intérêt de réaliser une telle démarche ;
- Courrier de la Mairie de Ouges, relatif au mauvais écoulement du Layer. Une visite de terrain a été menée et une réponse a été apportée à Monsieur le Maire ;
- Le dossier (en version 0) sur la création d'une banquette au droit du lavoir de Gilly-lès-Cîteaux a été déposé auprès des services de l'Etat. M. SUSANNE rappelle que ce projet vient en appui de la démarche morphologique engagée en sortie du village (cf. § III-a-iii).

III. Contrat de bassin 2019 - 2020

Le Président demande à M. LANIER de présenter les démarches en cours.

a. Etude de restauration morphologique de la Vouge – points d'étape

i. La Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine /Magny-lès-Aubigny

Lors du CoPil du 20 décembre 2019 (restitution de phase 2), il a été évoqué :

- Une emprise sur le foncier riverain, nécessaire à la mise en œuvre du projet, de 3 mètres maximum ;
- L'étude en cours du projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) sur les communes d'Aubigny en Plaine, Magny lès Aubigny et Brazey en Plaine.

Les deux projets (AFAF et syndical) sont actuellement menés en parallèle. Aussi le projet du syndicat a été présenté aux Présidents des Associations Foncières et aux propriétaires concernés, lors d'une réunion de travail sur le projet d'AFAF, le 16 janvier 2020. Par courrier du 27 janvier 2020, adressé aux Maires et Présidents d'AF d'Aubigny-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny, le Président du SBV a exprimé le « souhait de voir étudier les possibilités d'intégration de la démarche syndicale au projet d'AFAF. »

Lors d'une réunion le 17 février 2020 organisée à l'initiative du SBV, à laquelle participaient les Maires et Présidents d'AF des deux communes, le principe d'une réserve foncière, propriété de l'AF d'Aubigny-en-Plaine, située en haut de berge et parallèle à la Vouge a été retenu. La largeur de l'emprise serait de 3 m ou 5 m ! Le Président précise que les représentants agricoles sont plus favorables à la largeur de 5 m.

Les questions posées par la profession agricole portent sur :

- Le fait que le projet syndical puisse constituer (ou non) une compensation de l'aménagement foncier (en référence à l'AP du 11 juillet 2018) ;
- Le niveau de compensation que pourrait constituer le projet du syndicat, au regard des aménagements connexes prévus (création/suppression de chemins, fossés, ...) par l'AFAF.

La réunion technique en DDT (avec les services eau et biodiversité) du 2 mars 2020, a confirmé le premier point. Sur le deuxième point, la réponse ne peut être donnée à ce stade. Ce n'est qu'au moment de l'instruction, une fois les projets de réaménagement déposés, que les services pourront se prononcer sur la compensation qu'apportera effectivement le projet du SBV.

ii. La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

Sur ce projet, le choix avait été fait d'engager la démarche, uniquement si le SBV recueillait une large majorité d'accords de principe des riverains. A ce jour, un seul propriétaire s'oppose au projet. Ce positionnement portant sur une parcelle jouxtant la Vouge sur 80 mètres linéaires seulement, il a été décidé d'engager néanmoins la démarche.

Le cahier des charges rédigé, l'appel d'offres a été mis en consultation depuis le 20 février jusqu'au 27 mars prochain. A ce jour, 11 bureaux d'études ont retiré le dossier.

iii. La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux

Plusieurs scénarii d'aménagement, en phase 2, ont été présentés en réunion de CoPil, le 19 décembre 2019. Le principe retenu consiste à tracer un lit de la Vouge plus sinueux en limitant son emprise foncière. Les riverains concernés ont été rencontrés sur le terrain afin de définir ces marges de manœuvres foncières. Le bureau d'études intègre actuellement ces données, pour définir le projet final.

La visite de travaux, comparables à ceux envisagés sur la Vouge, sera organisée dans les prochaines semaines, en présence notamment les représentants de l'AAPPMA Gilly-Ladoix-Savigny, qui « gère » ce tronçon de rivière.

b. Etude de restauration morphologique de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (Moulin de la ferme de la Folie) – Points d'étapes

M. LANIER rappelle que le double objectif de la démarche serait de :

- Restaurer la morphologie de la Vouge sur 2,2 km (prolongement de la démarche décrite ci-avant) ;
- Restaurer la continuité au droit du Moulin de la ferme de la Folie (plus d'usage) ; qui présente une infranchissabilité piscicole du fait de la hauteur de la chute d'eau existante (plus de 1,5m).

Des contacts avec le Conseil Départemental de Côte d'Or (service ouvrages d'art) et avec le propriétaire du Mⁱⁿ de la ferme de la Folie (représenté par M. JACOTOT) ont été déjà pris. Les autres propriétaires riverains seront associés par la suite ; en effet, sans accord de principe des premiers concernés le projet ne pourra pas être réalisé.

Arrivée de M. REMY

c. Création de piézomètres sur le bassin de la Bièvre – Point d'étapes

Le Président donne la parole à M. BOILLIN.

Il redit que suite à plusieurs années de sécheresse estivale sur notre bassin, à la demande des « représentants » agricoles de Côte d'Or en cellule « sécheresse », il vous a été proposé, lors du bureau du 19 septembre 2019 puis du Conseil Syndical du 30 janvier 2020 d'équiper, le bassin de la Bièvre de deux piézomètres de suivis.

Après repérages puis rencontres in-situ, le SBV a sollicité les propriétaires suivants :

- Pour l'amont : l'AF de Thorey-en-Plaine ;
- Pour l'aval : la commune de Brazey-en-Plaine.

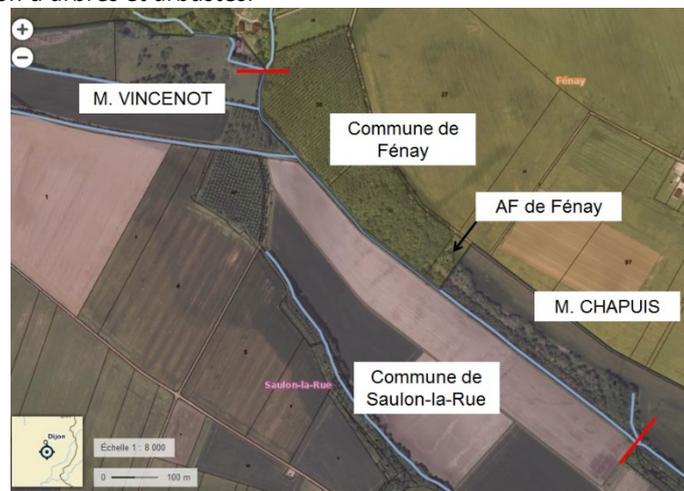
A ce jour, la commune de Brazey-en-Plaine a donné son accord (18 février 2020). Malgré plusieurs relances, (soient directes, soient par l'entremise de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or), le SBV n'a eu aucun retour de l'AF, depuis un rendez-vous, le 3 janvier 2020.

IV. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

a. Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Pour rappel, l'étude achevée en 2018 prévoyait la restauration de la continuité sur le Mⁱⁿ Bruet à Saulon la Rue (travaux réalisés en été 2019) et de la morphologie de la Cent Fonts (1,8 km) sur du foncier principalement communal entre les M^{ins} des Etangs (Fénay) et Bruet (Saulon-la-rue) dans un objectif de maintien des prélèvements en nappe (changement climatique).

Une réunion de présentation du projet s'est déroulée le 25 février dernier, en mairie de Saulon la Rue, en présence des propriétaires (communes de Fénay et de Saulon-la-Rue, AF de Fénay et privés). Les travaux d'aménagement projetés consisteraient à restaurer 1,2 km de rivière. Il est rappelé que c'est sur la propriété de la commune de Saulon la Rue que les travaux seraient les plus conséquents (retalutage de la berge de la Cent Fonts en rive droite). La parcelle est actuellement cultivée et bordée d'une bande enherbée agricole (BCAE). Sur les autres parcelles, les travaux envisagés comprennent [principalement] la création de banquettes dans le lit mineur et la plantation d'arbres et arbustes.



Emprise du projet et propriétaires riverains

La rédaction (en interne) du dossier d'Autorisation Environnementale sur ce projet devrait débuter dans les prochaines semaines. Les travaux seraient réalisés à l'été 2021 (?).

Les élus souhaitent vivement la mise en œuvre de ce projet, qui pourrait représenter une réponse aux effets du changement climatique.

b. Autres informations

M. BOILLIN explique que l'appel d'offres sur la modélisation de la nappe est en cours.

V. Ligne de trésorerie

Délibération 20-08

Pour les démarches que le SBV a et va engager dans les prochains mois (restaurations morphologiques et continuités écologiques), dans l'attente de l'obtention des financements de la part de nos partenaires, notamment l'AERM&C, le Président explique qu'il serait légitime de renouveler la ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier, pour un montant maximum de 70 000 €, correspondant aux engagements à venir.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

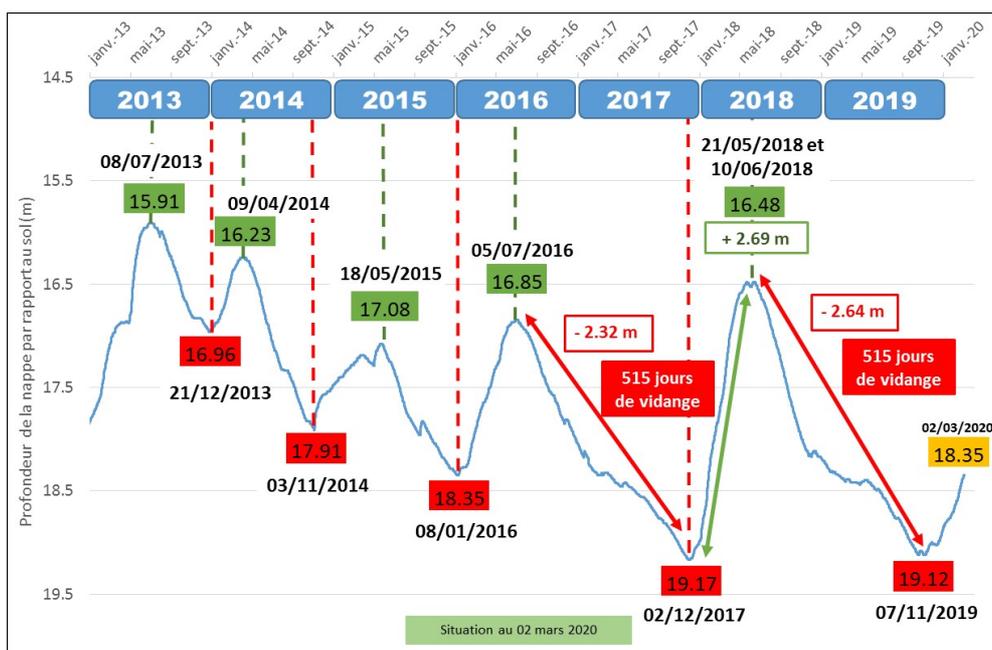
- DECIDE de renouveler le crédit de trésorerie d'un montant maximum de 70 000 € aux meilleures conditions possibles pour une durée maximale de 1 an ;
- AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, selon les conditions précitées.

VI. Affaires diverses

a. Pluviométrie et hydrologie

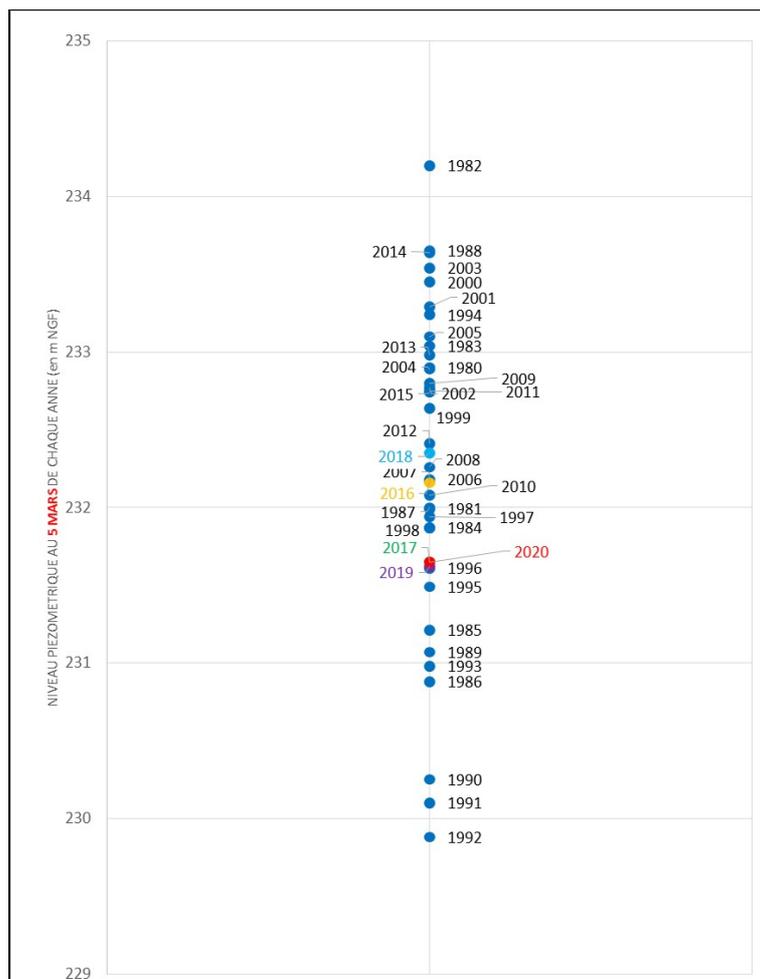
Le déficit pluviométrique du début d'année (janvier – février 2020) se monte à 12 mm. Il s'ajoute au déficit constaté de 240 mm, entre avril 2018 et décembre 2019. Toutefois, les pluies des dernières semaines soutiennent les débits des cours d'eau et la recharge des nappes est en cours avec une note haussière bien marquée.

NB : Le cumul de pluies de début mars est d'environ 20 mm, sans prise en compte de la pluie du jour du bureau (relevé après coup à 16 mm)



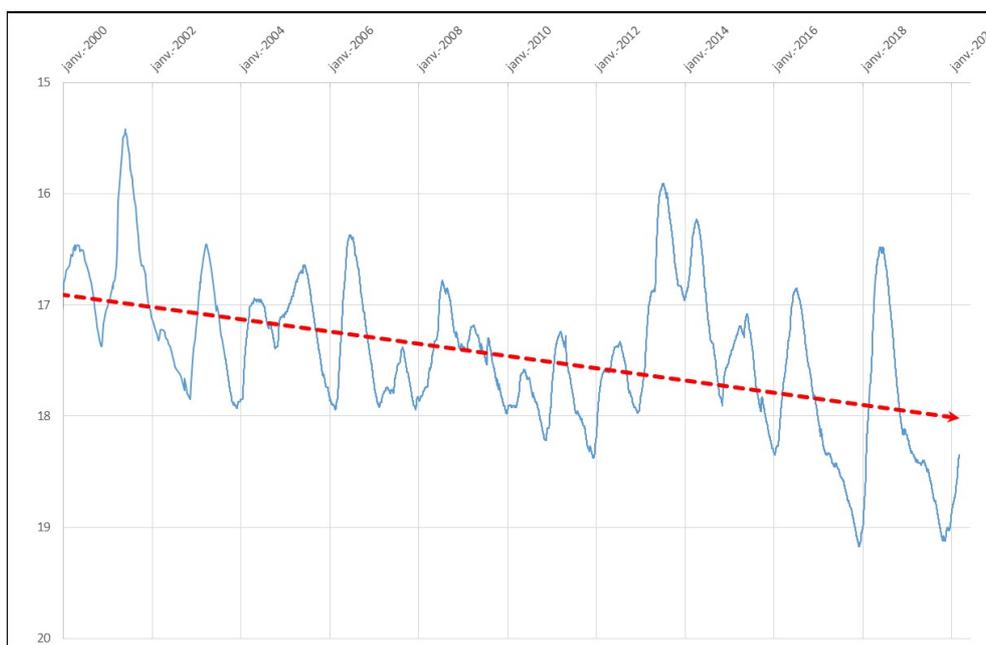
La Nappe de Dijon Sud au piézomètre de référence de Chenôve (chronique 2013 – 2020)

Au 2 mars 2020, la recharge de la nappe de Dijon Sud, au piézomètre de référence, s'élève à 0.77 m. Pour mémoire, la remontée moyenne annuelle de la nappe est de 1.18 m.



Comparaison du niveau de la nappe de Dijon Sud au 5 mars de chaque année

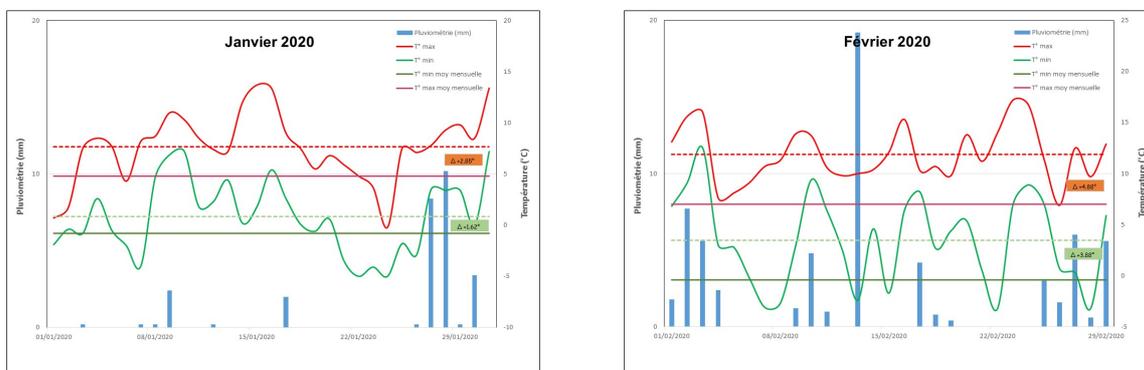
En 2020, la nappe est basse. Toutefois la situation s’améliore nettement par rapport à la fin d’année 2019. Désormais, 10 années (en référence au 5 mars) présentent un niveau plus bas (au lieu de 6 années en décembre 2019) que 2020. Ceux, des années 2017 et 2019, faisaient partie de celles-ci. Il est à signaler qu’à cette date, la nappe est en phase de recharge en 2020, alors qu’elle était toujours en phase de vidange, lors des années 2017 et 2019



Courbe tendancielle de la nappe de Dijon Sud (chronique 2000 – 2020)

Il faut néanmoins relativiser la situation actuelle, au regard de la tendance très nettement baissière du niveau de la nappe, visible au cours des 20 dernières années.

Par ailleurs, il s'avère que la situation thermique du début d'année est très inquiétante. En effet les températures relevées sont très supérieures aux normales (+2° à +5°), ce qui engendre déjà de l'évapotranspiration potentielle.



Températures minimales et maximales relevées en 2020 à Dijon - Longvic

b. Création du SMTVO – points d'étapes

Le Président rappelle que les Préfets de Côte d'Or et de Haute Marne ont notifié aux 16 EPCI à FP et aux 15 communes le projet de périmètre et de statuts du SMTVO entre le 13 décembre et 15 décembre 2019. Les collectivités avaient trois mois pour délibérer.

A ce jour, les avis suivants ont été exprimés :

- Favorablement
 - o Dijon Métropole
 - o CC Pays d'Arnay / Liernais
 - o CC Bligny / Pouilly
 - o CC Rives de Saône
 - o Commune de Trouhans
- Défavorablement
 - o CC Mirebellois et Fontenois
 - o CC des Vallées des Tilles et de l'Ignon
 - o CC de la Plaine Dijonnaise
 - o CC Auxonne, Pontailier Val de Saône
 - o Communes de :
 - Esbarres
 - Charrey-sur-Saône
 - Bonnencontre

Après un large débat, les élus du bureau souhaitent que l'avis du conseil syndical du SBV, exprimé le 30 janvier 2020, puisse être pris en compte par les Préfets lors de leurs décisions. Ils réaffirment leurs volontés de créer un syndicat unique, avec un socle commun correspondant [au minimum] à celui actuel des quatre syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15. Il remercie les membres du bureau pour leur investissement tout au long de la mandature. Il remercie chaleureusement les élus qui ont décidé de ne pas se représenter et souhaite retrouver les autres, lors de l'installation du prochain comité syndical.

M. BOILLIN tient à remercier les membres du bureau, pour l'appui, le soutien et la confiance qu'ils ont fait preuve vis-à-vis du personnel, au cours des six dernières années, sur des projets parfois difficiles, portés par le SBV, et qui ne recevaient pas vraiment l'assentiment de nos interlocuteurs.